

Vos questions / nos réponses

## consommation de cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 14/03/2021 17:58

Bonjour, je suis avec mon conjoint depuis 12 ans, et quand je l'ai connu il fumait déjà, au début je ne lui disait rien, un jour cela ma prit la tête car à le voir tout le défoncé c'est chiant puis surtout que lui a deux addictions alcool et cannabis, donc j'ai joué le rôle de "police" en lui disant "non fais pas ci, non fais pas ça" puis on en est venu a s'insulter, lui à mal me parler puis il a des paroles très blessantes donc c'est vite destabilisant. Un jour j'ai fait une crise d'angoisse s'était la première fois que cela m'arrivait, puis sa mère est venue elle ma apaisé mais il est devenu disons incontrôlable il voulait prendre la voiture sachant qu'il avait bu et fumer on l'a empêcher, les gendarmes sont venus à la maison et ont discuté avec lui et finalement les pompiers sont venus et l'ont emmener a l'hôpital cadillac. Depuis il dit que c'est de ma faute, en faite chaque fois que je lui fait une remarque sur ses consommations il trouve le moyen de dire que je cherche les histoires, nous avons eu une petite fille et rien à changer il m'a même bousculer étant enceinte il a continuer a s'alcooliser. Au fil du temps j'ai moi-même réussi a lui faire changer de boisson petit à petit mais le plus problématique c'est le cannabis il ne fais pas passer sa famille avant le cannabis. Au jour d'aujourd'hui il est suivi mais clairement il ne veut pas arrêter. Ma question c'est : comment on fait pour se sortir de cette spirale qui est devenu un enfer au quotidien?

---

**Mise en ligne le 16/03/2021**

Bonjour,

D'après le récit que vous nous livrez, il semble que votre relation de couple se soit grandement dégradée dès lors que vous avez demandé à votre conjoint de se remettre en question sur ses usages d'alcool et de cannabis. Vous estimatez ses consommations comme problématiques et à l'origine de vos différends, souhaiteriez qu'il arrête, supposant probablement que cela apaiserait vos relations, apparemment il ne partage pas cette idée et dit ne pas vouloir cesser de consommer.

Nous ne savons pas dans quel cadre est suivi votre conjoint (addictologie, psychiatrie...) ni s'il l'est volontairement ou de manière contrainte. Quoi qu'il en soit, pour arrêter de fumer comme de boire, il est impératif qu'il le veuille lui même et qu'il s'y emploie activement, que cela ait un intérêt pour lui, aucun professionnel n'aura la capacité de le faire arrêter malgré lui. Si de votre côté vous ressentez le besoin d'être soutenue et conseillée devant son opposition et la manière dont ses usages impactent votre quotidien, sachez que vous pourriez être reçue en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de façon individuelle, confidentielle et non payante. Vous trouverez ci-dessous des coordonnées proches de chez vous.

Par ailleurs, pour vous aider à faire face à la crise conjugale que vous traversez, si vous en étiez d'accord tous

les deux peut-être pourriez-vous décider de rencontrer un thérapeute de couple et ainsi tenter de retrouver une meilleure communication, lever certains griefs qui semblent encore très vifs entre vous. La ou les personnes qui suivent votre compagnon pourraient certainement vous orienter vers des professionnels susceptibles de vous accompagner conjointement si vous en faites la demande.

Dans le cas où vous auriez envie de revenir vers nous avec plus d'éléments de compréhension, notamment sur la nature et l'objectif de la prise en charge dont bénéficia votre conjoint et qui nous échappe, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat.

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

### **Association Addictions France -CSAPA- Consultation avancée à Langon**

rue Paul Langevin  
Centre hospitalier Sud Gironde-Langon  
**33212 LANGON**

**Tél : 05 57 57 00 77**

**Site web : [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)**

**Secrétariat :** Du lundi au Vendredi de 8h30 à 19h (sauf vendredi jusqu'à 17h)

**Accueil du public :** du lundi au vendredi. Consultations assurées par médecin, psychologue et travailleur social

**[Voir la fiche détaillée](#)**